

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



53741

Distr.
GENERALE
E/CN.14/INF/41
30 janvier 1969
FRANCAIS
Original: ANGLAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Neuvième session
Addis-Abéba, 3-14 février 1969
Point 10 ii) de l'ordre du jour provisoire

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES ACTIVITES DU
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
EN AFRIQUE^{1/}

^{1/} Au 30 novembre 1968

M69-284

Généralités

1. En 1968, les organismes des Nations Unies achevaient dix années d'opérations du Fonds spécial, et près de vingt années d'activités d'Assistance technique. Ces deux programmes, qui ont été fusionnés en 1966 dans le Programme des Nations Unies pour le développement, ont pour but d'aider les pays en voie de développement à utiliser de manière productive leurs ressources humaines et naturelles. A cette fin, le PNUD et les différents organismes des Nations Unies prêtent leur concours aux pays en voie de développement qui en font la demande, en les aidant à évaluer et à planifier l'exploitation de leurs ressources naturelles, à créer ou à renforcer des instituts de recherche appliquée dans l'agriculture, l'industrie, et d'autres secteurs de l'économie, et à créer et soutenir des centres d'enseignement et de formation, et en participant à de multiples projets d'assistance technique dans pratiquement toutes les branches de l'économie.

2. Les opérations du PNUD en matière de préinvestissement et d'assistance technique sont exécutées sur le terrain par les organisations participantes et chargées de l'exécution ayant compétence en la matière, ou par d'autres organisations spécialement désignées. Les projets de préinvestissement sont des entreprises à grande échelle, dont chacune coûte souvent quelque 2 millions de dollars en affectations de crédits du PNUD et en contributions de contrepartie des gouvernements, et dont la durée est en moyenne de quatre ans. Les allocations pour ces projets couvrent essentiellement la fourniture des services d'experts, de matériel et de services contractuels. Les projets d'assistance technique sont au contraire des entreprises de portée relativement réduite et prévoient principalement la fourniture de services d'experts et l'octroi de bourses.

3. Au 30 novembre 1968, au titre de l'élément Fonds spécial, le PNUD avait approuvé 925 projets de préinvestissement, ou des projets de grande échelle, et avait affecté 909 millions de dollars de crédits

du PNUD pour leur exécution. Ces projets, dont 58 étaient régionaux et un interrégional, se répartissaient entre 136 pays et territoires. Les pays bénéficiaires s'étaient engagés à verser des contributions de contrepartie équivalent à 1,3 milliard de dollars, correspondant à leurs obligations contractuelles dans l'exécution de ces projets.

4. Sur ces 925 projets, 224 avaient été terminés avant le 30 novembre 1968. Les autres se trouvaient à divers stades d'avancement, mais pour 145 d'entre eux les plans d'opération n'avaient pas encore été signés. La plupart des projets rentrant dans cette dernière catégorie avaient été approuvés en 1968. A la session de juin 1969 du Conseil d'administration, le Directeur du PNUD présentera un rapport sur tous les projets approuvés en janvier 1967 ou antérieurement à cette date et qui n'étaient pas encore entrés dans leur phase opérationnelle au début de 1969. Ce rapport exposera les raisons des retards intervenus et contiendra des recommandations tendant, soit à poursuivre l'exécution des projets en question, éventuellement avec des modifications, soit à les annuler. Afin de raccourcir les délais entre l'approbation des projets et la mise en route des travaux, le PNUD a récemment adopté une procédure simplifiée pour les plans d'opérations.

5. D'autre part, les crédits affectés par le PNUD au titre de l'assistance technique pendant la période biennale 1967-1968 se sont élevés à 120 millions de dollars, correspondant à 2.900 projets répartis entre 113 pays et territoires. Précédemment, les allocations au titre de l'assistance technique s'étaient chiffrées, entre 1950 et 1966, à plus de 470 millions de dollars. Le programme d'assistance technique pour 1969 sera le premier à être approuvé selon le nouveau système de programmation continue. Cette procédure prévoit que les demandes sont prises en considération au fur et à mesure de leur réception, jusqu'à concurrence d'un montant maximum fixé pour chaque pays, année par année et, à titre provisoire, pour les trois années qui suivent. Des objectifs ont également été fixés pour les projets régionaux et

interrégionaux de toutes les organisations. On espère que ce système, remplaçant la programmation sur une base biennale, réduira les délais entre la programmation des projets d'assistance technique et le début de leur exécution sur le terrain, et, d'autre part, encouragera les gouvernements à prévoir des projets à plus long terme. Au 15 septembre 1968, le secrétariat du PNUD avait reçu des gouvernements et des organisations participantes et chargées de l'exécution des demandes dont le total s'élevait à quelque 55 millions de dollars pour des projets continués de l'élément Assistance technique. Précédemment en 1968, quelque 5,8 millions de dollars avaient été affectés à des projets régionaux continués de l'élément Assistance technique.

6. La grande majorité des pays ayant reçu une assistance du PNUD en 1968 avaient en moyenne un revenu par habitant de moins de 300 dollars par an. Pour un grand nombre de pays rentrant dans cette catégorie, ce revenu était inférieur à 100 dollars. Néanmoins, les pays ayant un faible revenu par habitant ont fait des efforts réels pour financer une part importante du budget total des projets de préinvestissement et d'assistance technique. Les pays bénéficiaires ont versé approximativement 1,50 dollar de contrepartie pour chaque dollar d'assistance reçu au titre de l'élément Fonds spécial, et l'équivalent d'environ 50 cents pour chaque dollar reçu au titre de l'élément Assistance technique. Les dépenses totales du PNUD relatives aux projets ont été estimées à 184 millions de dollars en 1968, soit une augmentation de 40 millions de dollars par rapport à 1967.

7. Plusieurs indicateurs témoignent de l'incidence des activités du PNUD. A la fin de 1967, 42 projets d'études et 4 projets de recherche avaient stimulé, selon les renseignements dont on dispose, quelque 1,2 milliard de dollars d'investissements dans des projets de développement directement liés aux conclusions et recommandations figurant dans des projets du PNUD. D'autre part, 900 millions de dollars d'investissements, jusqu'à la fin de 1967, allaient dans le sens de

recommandations du PNUD sans y être directement liés. En outre, quelque 250.000 hommes et femmes originaires de pays peu développés étaient sortis d'instituts bénéficiant de l'appui du PNUD, ou y recevaient une formation. Quant aux projets de recherche, la plupart d'entre eux ont contribué de façon positive à aider les pays bénéficiaires à adapter les techniques modernes aux besoins et aux conditions qui leur étaient propres, et à mettre en place une infrastructure technique appropriée.

8. A la fin de 1967, les projets d'assistance technique avaient permis d'envoyer plus de 40.000 experts dans les pays en voie de développement. Au titre de ce même élément, plus de 40.000 bourses de perfectionnement avaient, en outre, été accordées à des ressortissants de pays en voie de développement, leur permettant ainsi de faire des études et de recevoir une formation à l'étranger. Dans le courant de 1968, les chiffres faisant ressortir l'influence des activités du PNUD, tant pour l'élément Fonds spécial que pour l'élément Assistance technique, ont sensiblement augmenté.

9. Les gouvernements de 119 pays ont annoncé des contributions volontaires d'un montant total de 183 millions de dollars destinés à appuyer les opérations du PNUD en 1968. Bien que tous les gouvernements n'aient pas encore annoncé leurs contributions pour 1969, le total pourrait être d'environ 10 pour 100 plus élevé que pour 1968.

Assistance du PNUD en Afrique

10. De 1959 à la fin 1968, le PNUD a consacré à l'Afrique une large part de ses activités. Depuis 1959, 338 projets de préinvestissement au titre de l'élément Fonds spécial, représentant des affectations de crédits du PNUD de 337 millions de dollars et des contributions de contrepartie des gouvernements équivalant à 406 millions de dollars, ont été approuvés pour des pays de la région de la CEA. Cela représente environ 37 pour 100 de l'ensemble des projets approuvés et du volume total des crédits affectés.

11. Durant la période 1959-1968, l'Afrique a également bénéficié d'une proportion importante des activités d'assistance technique. Cette proportion a augmenté progressivement durant la décennie, passant de 14 pour 100 des coûts globaux des projets en 1959 à 37 pour 100 en 1967. Cette augmentation reflète l'accession à l'indépendance de plusieurs pays africains ayant besoin d'un appui substantiel en matière d'assistance technique. En Afrique, le programme d'assistance technique pour 1967-1968, qui comprenait 1.047 projets, a entraîné des dépenses de 40 millions de dollars.

12. En ce qui concerne la répartition des projets d'Afrique par secteur économique, 138 projets du Fonds spécial ont intéressé l'agriculture, 79 l'industrie, 51 les services publics et 39 l'éducation. Les projets de préinvestissement touchant l'administration publique, les projets multisectoriels, la protection sociale, la santé et la planification physique ont été moins nombreux. Les principaux sous-secteurs d'activité ont été l'utilisation des sols et des eaux, les projets agricoles polyvalents, la formation et les services consultatifs dans l'industrie, les transports, et, enfin, la formation de personnel enseignant pour les écoles secondaires.

13. En 1968, 62 projets ont été approuvés pour la région de la CEA. Le PNUD a affecté des crédits d'un montant de 53 millions de dollars pour ces projets et les pays bénéficiaires se sont engagés à fournir l'équivalent de 60 millions de dollars en contributions de contrepartie. Ces projets, que le Conseil d'administration du PNUD a approuvés intéressent sept pays de la région de la CEA: l'Algérie, le Cameroun, le Congo (Kinshasa), le Libéria, la République arabe unie, le Sénégal et la Tunisie.

14. Compte tenu des besoins prioritaires propres aux pays et régions d'Afrique, plusieurs projets de préinvestissement approuvés en 1968 ont porté sur les secteurs de l'enseignement et de la formation. L'un d'entre eux, qui doit être exécuté par l'UNESCO, prévoit la création

d'un centre de formation d'enseignants à orientation rurale au Cameroun. Ce projet a été intégré dans les plans du gouvernement afin d'adapter le système scolaire aux besoins spécifiques d'un milieu essentiellement rural. Les projets PNUD/UNESCO visant à créer des écoles normales pour former des instituteurs et des instituts de formation au Niger et au Togo mettent également l'accent sur l'enseignement rural. Ces projets, et d'autres initiatives analogues, ont pour but d'améliorer le milieu rural et d'élargir la gamme des possibilités d'emploi propres à ralentir l'exode rural.

15. Simultanément, le PNUD a commencé à s'intéresser au problème des jeunes ruraux sans emploi en Afrique. Au Congo (Brazzaville), un projet PNUD/OIT a pour objectif de fournir aux jeunes des possibilités d'emploi rural et d'améliorer les conditions économiques dans certaines zones pilotes. Un centre de formation rurale créé au Mali sous les auspices communs du PNUD et de l'OIT offrira à des milliers de jeunes gens n'ayant pu suivre que quelques années d'enseignement primaire une formation pratique dans diverses techniques agricoles. Ce projet a été mis sur pied avec l'assistance de l'UNESCO.

16. Afin d'aider encore davantage les pays bénéficiaires à créer de nouvelles possibilités dans les zones rurales, ou à améliorer les possibilités existantes, le PNUD et l'OIT prêteront leur appui au Cameroun, à la Côte-d'Ivoire et à la Tunisie, en vue de l'organisation de diverses coopératives agricoles. La FAO participera à l'exécution de ces projets, sur le plan de la vulgarisation agricole et de l'organisation du crédit.

17. Dans le cadre d'une nouvelle phase de leurs programmes d'assistance en matière d'enseignement, le PNUD et l'UNESCO aident actuellement l'Ethiopie et le Soudan à exécuter des projets d'alphabétisation fonctionnelle des adultes directement liés à des activités spécifiques touchant le développement urbain et rural. Ces efforts visent à aider les gouvernements à organiser et mettre en route des projets pilotes

d'alphabétisation liés à la formation professionnelle, aux services de vulgarisation agricole et à l'économie domestique, et à évaluer les résultats obtenus. En vue de constituer une réserve de main-d'oeuvre qualifiée pour les activités de base, des projets de formation professionnelle en Ethiopie, au Ghana, au Sénégal et en Zambie, contribueront à former des artisans ruraux, des vulgarisateurs et des travailleurs sociaux. Les organismes des Nations Unies aident également les gouvernements à relever le niveau des compétences dans d'autres secteurs critiques. Le PNUD et l'OIT, par exemple, aideront le Maroc à créer et agrandir un centre de formation pour employés de bureau.

18. Les efforts modestes, quoique diversifiés, déployés par les organismes des Nations Unies afin d'améliorer les conditions rurales en Afrique, sont liés au besoin immédiat d'augmenter la production alimentaire. Un projet commun PNUD/FAO issu de l'expérience acquise à la suite des essais d'engrais effectués dans le cadre de la Campagne mondiale contre la faim, aura pour but d'aider le Ghana à accroître sa production agricole grâce à l'utilisation plus efficace d'engrais. De petites quantités d'engrais seront vendues aux agriculteurs et les revenus provenant de cette vente seront affectés à la création d'un fonds qui servira à étendre les activités prévues au titre du projet, qui seront poursuivies en coopération avec les services nationaux de vulgarisation agricole. On aidera également le gouvernement à évaluer ses besoins en engrais pour les quelques années à venir; cette évaluation qui constituera ensuite l'un des éléments d'une étude globale des besoins d'investissements de la région en ce qui concerne la production d'engrais. Dans le cadre d'un autre projet, un centre de formation agricole en Haute-Volta (deuxième phase) continuera à dispenser un enseignement élémentaire correspondant à une économie de subsistance. On espère que ce projet aboutira à un accroissement de la production et pourra servir de modèle pour l'ensemble du secteur agricole en Haute-Volta ou dans d'autres régions présentant des problèmes analogues.

19. Le PNUD et l'ONUDI, dans le cadre des efforts limités qu'ils déploient en vue de stimuler l'activité industrielle au moyen de projets pilotes, aident actuellement la République arabe unie à créer une fabrique de démonstration pour la production de pesticides et à mettre au point les procédures opérationnelles de formation et de surveillance nécessaires à l'expansion d'une telle entreprise. L'ONUDI aidera la Côte-d'Ivoire et l'Algérie à entreprendre des études industrielles et des études de commercialisation axées sur les possibilités d'investissement. L'ONUDI est également responsable en Algérie de l'exécution de projets d'études industrielles approuvés antérieurement à 1968, et d'un centre régional d'études industrielles dans la région du Maghreb.

20. Répondant au désir des pays africains de jeter les bases de leur future intégration économique, le PNUD a affecté des crédits en 1968 pour trois projets régionaux dans le domaine des transports. Le premier, qui résulte des travaux effectués par la Banque mondiale, la CEA et la Banque africaine de développement, consistera à examiner les études déjà existantes dans le domaine des transports, ainsi que les propositions d'études futures, et à déterminer les travaux supplémentaires nécessaires pour améliorer les moyens de transport régionaux. Les deux autres projets intéressant le domaine des transports - d'une part un projet de formation et de développement dans l'administration des chemins de fer et des ports d'Afrique orientale auquel participent le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, et d'autre part des études techniques pour une liaison ferroviaire prévue entre la Tanzanie et la Zambie - contribueront également à la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour l'intégration économique de l'Afrique orientale. La Banque africaine de développement, qui a participé à l'élaboration de la demande concernant ce dernier projet sera chargée d'en surveiller l'exécution.

21. Pendant l'année 1968, des travaux se sont également poursuivis pour un grand nombre de projets d'assistance technique particuliers, dans toutes les branches de l'économie. Les projets entrepris au Tchad en 1968 illustrent bien le caractère varié de cette assistance technique. Des experts ont donné des cours de formation et fourni des services consultatifs en matière d'artisanat rural, de nutrition, d'économie domestique, d'administration publique, de santé publique, de télécommunications, d'hygiène, d'agrométéorologie, etc. Comme autre exemple de l'importance des projets d'assistance technique, on peut noter qu'il était prévu que 45 experts, spécialisés dans plus de 30 domaines différents, passeraient en tout 416 mois en Algérie en 1968.
22. Sur les 338 projets de préinvestissement prévus en Afrique, 67 avaient été terminés avant le 30 novembre 1968. Bon nombre d'entre eux ont déjà joué un rôle important dans le développement des pays bénéficiaires. Par exemple, sur la somme de 1,2 milliard de dollars d'investissements directement liés à des recommandations figurant dans les projets du PNUD pour toutes les régions, environ 6 millions de dollars concernaient l'Afrique. Ces investissements portaient essentiellement sur trois projets. En premier lieu, un projet de mise en valeur des terres en République arabe unie a donné lieu à 239 millions de dollars d'investissements. En deuxième lieu, un projet d'étude au Nigéria a attiré 216 millions de dollars pour la construction d'un barrage; enfin, une étude sur l'énergie électrique au Soudan a été suivie d'investissements directs d'un montant de 47 millions de dollars pour l'installation de centrales électriques.
23. Près de 10.000 Africains ont reçu des bourses de perfectionnement au titre des éléments Fonds spécial et Assistance technique. D'autre part, à la fin de 1967, plus de 42.000 Africains étaient sortis d'instituts bénéficiant de l'appui du PNUD, ou y poursuivaient des études. Au Ghana, par exemple, grâce aux efforts déployés conjointement par le PNUD et l'ONU pour aider à créer au niveau post-universitaire des

possibilités d'études et de recherches en matière d'administration publique, plus de 300 étudiants avaient obtenu leur diplôme. L'assistance fournie par le PNUD et l'UNESCO a permis au Soudan de créer un Institut de formation de personnel enseignant pour les écoles secondaires d'où étaient sortis près de 400 professeurs au milieu de 1968. Un état concernant tous les projets rentrant dans le cadre de l'élément Fonds spécial et qui avaient été terminés en 1967 figure dans les documents du PNUD publiés précédemment (DP/L.41/Add.3 et DP/L.67/Add.3).

Mobilisation pour l'avenir

24. Le PNUD a cherché à adopter une politique dynamique afin de répondre aux besoins changeants des pays bénéficiaires en matière de développement. Dans le contexte de cette politique en évolution, le PNUD a notamment consacré une attention plus grande à la promotion des investissements consécutifs. On recherche les possibilités d'investissements dès que possible après la mise en route d'un projet, et de faire connaître ces possibilités aux détenteurs de capitaux.

25. Afin d'aider les représentants résidents du PNUD à s'acquitter plus efficacement de leur rôle centralisateur, des conseillers agricoles ont été affectés à certains bureaux extérieurs en 1968. C'est ainsi que, dans la région de la CEA, des conseillers ont été adjoints aux bureaux du PNUD en Algérie, en Ethiopie, à Madagascar et en République centrafricaine.

26. En 1968, on a continué de travailler à une étude relative à la capacité administrative des organismes des Nations Unies de programmes et de fournir un volume croissant d'assistance au développement. On compte que cette étude, qui a été confiée à un Commissaire et qui tiendra compte des opinions exprimées et des travaux effectués par différents groupes, sera d'une grande utilité en ce qu'elle aidera les organismes des Nations Unies à se préparer en prévision de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

27. Pour étudier l'efficacité de l'exécution des projets, le PNUD a créé en 1967 un petit groupe chargé de l'évaluation. Avec la coopération des gouvernements bénéficiaires et des organisations participantes et chargées de l'exécution, ce groupe vient de terminer un certain nombre d'études de programmation par projet, par secteur et par pays.

28. Pour la première fois en 1968, le PNUD a fait appel à des organismes extérieurs aux Nations Unies, et a désigné la Banque africaine de développement et la Banque interaméricaine de développement comme organismes chargés de l'exécution pour des projets relevant de l'élément Fonds spécial.

29. En ce qui concerne la procédure pour l'exécution des projets, le PNUD a adopté le système des opérations préliminaires, suivant lequel le Directeur du PNUD peut déroger aux méthodes normales d'approbation et allouer, pour les projets de préinvestissement qui nécessitent une action immédiate, jusqu'à 300.000 dollars pour les opérations sur le terrain. Le Conseil d'administration affecte habituellement des fonds pour le projet dans son ensemble à l'une de ses deux sessions suivantes. Le PNUD a également limité la portée des projets dans les cas où des renseignements supplémentaires étaient nécessaires pour apprécier l'opportunité d'engagements plus importants. Une telle procédure peut se révéler particulièrement utile lorsqu'il s'agit de projets comme les enquêtes.

30. Le PNUD reconnaît également la nécessité de renforcer la coordination et l'efficacité des efforts d'assistance auxquels il prête son concours. Les insuffisances dans l'élaboration des projets, les retards qui interviennent dans la liaison entre les différents organismes des Nations Unies, l'impossibilité de se conformer aux calendriers prévus en raison des difficultés de recrutement et autres, l'intégration insuffisante des projets dans les plans nationaux de développement, et de nombreux autres problèmes, doivent encore être surmontés.

31. A la veille de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et pour que le PNUD puisse pleinement assumer le rôle qui lui revient dans cette entreprise, il est certes essentiel que ces problèmes soient résolus et que les opérations futures soient aussi efficaces que possible, mais il est également important que les ressources du PNUD soient augmentées afin de lui permettre de s'acquitter de façon plus adéquate de son rôle de catalyseur dans le processus du développement. Les ressources du PNUD se sont accrues, mais les fonds disponibles sont encore loin de permettre de répondre aux besoins immédiats des pays en voie de développement en matière de préinvestissement et d'assistance technique. Pour satisfaire plus pleinement ces besoins, il importe d'augmenter sensiblement le montant des contributions annuelles au PNUD pendant les années à venir.